

Energie



Les mâts prévus sur la crête de Bel Coster, vues ici depuis Jougue (F), ont encore du chemin à faire. Dernière étape en date, une consultation transfrontalière concertée entre les parties s'achève de manière pour le moins tranchée. DR/MONTAGE

La France voisine mine le chemin des éoliennes

Censée aplanir la voie menant au projet éolien Bel Coster, la consultation des riverains, une première, se conclut par un torpillage en règle

Erwan Le Bec

C'était pourtant bien parti. En mai dernier, dans une démarche qui constitue une première dans la question éolienne vaudoise, le Canton, les maires et la préfecture du Doubs avaient demandé aux riverains français leur avis sur le projet éolien suisse de Bel Coster. Cet audit, consultatif, porte sur ce parc de neuf hélices prévues au-dessus de Ballaigues, L'Abergement et Lignerolle. C'est à deux pas de la frontière française, et surtout en surplomb de la région de Jougue, qui, à défaut de bénéficier d'électricité renouvelable, est promise à une vue imprenable sur les hélices d'Alpiq. Cet avis tricolore au dossier donc, le voici.

C'est 194 observations d'individus, élus ou organisations. Il n'y en a que sept de favorables. Dans son rapport de 86 pages, que 24 heures a pu consulter, le commissaire enquêteur fait le point et tire la sonnette d'alarme sur «l'insuffisance» de l'étude d'impact effectuée par les experts suisses. Il invoque les effets sur la faune - grand tétras en tête - qui doivent être approfondis, le fait que la compatibilité avec le parc naturel du Haut-Jura «n'est pas abordée», qu'il n'y a pas une ligne

sur l'avenir du tourisme local, que le sous-sol visé est criblé de failles géologiques et que la protection de la principale source d'eau potable de la commune n'est «pas étudiée»... La Commune de Jougue fait d'ailleurs part de son opposition formelle. La préfecture, qui se refuse à tout commentaire, est priée de se baser sur ce «préavis défavorable». Désormais, tout dépend de sa réaction, et de celle du Canton. Chargé du projet, le bureau KohleNusbaumer souffle ces critiques en bloc. «Nos études d'impact sont exemplaires, elles ont été complétées à de multiples reprises et validées par le Canton, assure Oliver Kohle, directeur de l'agence lausannoise. Ce n'est pas un secteur de protection des eaux côté suisse, et le périmètre français exclut l'éolien, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de surcharge d'éoliennes dans le paysage de la région. En fait, ce sont des oppositions classiques.»

Voilà pour le fond. Quant à la forme, c'est une autre paire de

manches. Jusqu'ici, le Canton se basait sur le respect de la Convention d'Espoo, accord international qui vise à réglementer les constructions potentiellement nuisibles à l'environnement d'un Etat voisin. En découle la consultation qui vient de s'achever. Elle visait notamment à éviter les imbroglios suscités par le projet éolien Combarier Eoljoux. Dans son cas, Français et Suisses se déchirent encore aujourd'hui sur les origines des couacs de communication entre les parties. Aux dernières nouvelles, Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, s'en est mêlée.

Bel Coster, lui, devait éviter cette escalade. «La consultation, c'est le Canton qui a voulu la faire, pour les rapports de bon voisinage. Mais bon. Les Français ont mis un mât de mesure aux Fourgs, personne ne nous a demandé notre avis pour l'instant», ironise le syndic de Lignerolle, Olivier Petermann.

Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Jac-

queline de Quattro temporise: «Les relations avec nos voisins français sont établies et elles sont bonnes. C'est dans ce contexte que le rapport du commissaire enquêteur a été réalisé. Nous attendons désormais une synthèse de ce rapport. Il paraît toutefois peu probable qu'un projet de parc éolien ne suscite pas des réactions du même ordre de part et d'autre de la frontière.»

Prise en compte

Ce que va faire le Canton? Pour l'instant, rien. L'Etat compte coordonner la réponse française avec le traitement des oppositions sur le territoire suisse. Le Département de Jacqueline de Quattro dit ensuite vouloir «apporter des réponses aux remarques émises et en prendre en compte autant que possible dans la poursuite du projet». Autrement dit, voir ce qui est recevable. Le bureau d'études ouvre la porte aux négociations: «On prévoit 1,6 million de francs de mesures de compensation. Elles ne sont pas localisées en totalité, et on peut imaginer en situer en France, ce serait une façon d'intégrer la commune de Jougue», envisage Oliver Kohle.

L'autre option, c'est le passage en force: les spécialistes rappellent volontiers que la consultation n'est justement que consultative. «La Convention d'Espoo, c'est vérifier que les études d'impact sur l'environnement aient bien été faites des deux côtés de la frontière, conclut Oliver Kohle. Mais les éoliennes dépendent d'un plan d'affectation suisse. Là, c'est le droit suisse qui s'applique.» Réponse à la rentrée.

Espoo ne tient qu'à un fil

● Jusqu'ici, la Convention internationale d'Espoo, réglant les constructions aux frontières, est interprétée de deux manières par le Canton et la France. Surtout en matière éolienne. Pour les opposants tricolores, la Suisse est signataire de la convention, et s'expose donc aux mesures arbitrales (négociations, Cour internationale de justice) en cas de litige.

Le Canton de Vaud a toutefois rappelé par le passé que les éoliennes figurent dans un ajout postérieur à la convention: elles sont dans une liste à part, l'accord initial ne comprenant qu'un nombre limité de constructions. Si cette liste a été signée par les deux Etats, le Canton considère qu'elle n'est toutefois pas légalement entrée en force à ce jour.

L'appli qui choisit vos activités estivales

EPFL
L'algorithme se sert des goûts de l'utilisateur pour lui proposer des événements au plus près de ses coups de cœur

Vous cherchez une sortie dans la région mais ne trouvez pas d'idée? L'application Flyerz est faite pour vous. Développée notamment par Thibault Asselborn, doctorant de l'EPFL, elle n'ambitionne rien de moins que de vous proposer des virées ou des occupations qui vous plairont à tous les coups.

«L'utilisateur enregistre ses goûts, ses hobbies ainsi que ses centres d'intérêt et notre appli-

cation lui proposera des sorties ou des activités correspondantes», explique Thibault Asselborn. Et d'ajouter que plus l'application est utilisée, plus l'algorithme s'adapte au profil de l'utilisateur pour lui proposer des activités proches de ses coups de cœur. Mais que ceux qui craignent pour leurs données personnelles se rassurent, il est possible de s'inscrire de façon totalement anonyme, sans livrer d'adresse e-mail par exemple.

Contrairement à certaines applications de ce type qui existent déjà sur le marché, Flyerz se vante d'un très large éventail. «Notre application propose aussi bien des sorties nocturnes que des événements sportifs ou

encore culturels», poursuit le chercheur.

Pour opérer sa sélection, l'algorithme puise dans des bases de données ouvertes telles que celles de Google ou de Facebook. S'appuyant sur la *machine learning* (l'apprentissage automatique en intelligence artificielle), l'application en tirera les événements les plus susceptibles de plaire à l'utilisateur.

Déjà téléchargée plus de 5000 fois, Flyerz recense des activités en France, à Genève, à Lausanne ainsi que dans toutes les villes autour du Léman. Plus de 40 000 événements sont disponibles. **E.BZ**

www.flyerz.ch

Disparition



Domicilié en Belgique, Patrice D., 71 ans, a disparu depuis le 23 juillet 2017. Il se trouvait dans la région de Saint-Maurice avant d'effectuer une randonnée dans les Alpes vaudoises. Il n'a plus donné de nouvelles depuis. Patrice D. mesure 174 cm, de corpulence mince, cheveux courts blancs (calvitie), yeux marron et porte des lunettes. Il serait vêtu d'une veste rouge, d'un short, et aurait un sac noir et un bâton de randonnée. Pour tout renseignement: police cantonale au 021/333 53 00 P.B.

Lausanne et région

Nouveau coup de sonde dans les quartiers sensibles

Lausanne
En mai, la police questionnait les habitants de la Riponne, du Tunnel et de Chauderon sur la sécurité. Elle revient à la charge pour savoir si les choses ont changé depuis

La police veut en savoir plus. Deux mois après avoir sondé près de 3000 Lausannois des quartiers sensibles de la Riponne, du Tunnel et de Chauderon sur leur sentiment d'insécurité («24 heures» du 8 mai), la voilâ qui repasse auprès de ces mêmes riverains. Et si le sondage a considérablement maigri, ne comportant plus qu'une trentaine de points au lieu d'une septantaine, sa teneur a également changé: il concerne essentiellement l'action policière durant ces deux derniers mois.

En préambule, les notions d'acte criminel et d'incivilité sont expliquées. Par acte criminel, il est entendu tout comportement contraire à une loi pénale. Les incivilités au contraire ne constituent pas forcément une infraction au Code pénal. On parle là des comportements pouvant perturber la tranquillité publique comme le bruit, le tapage nocturne ou les déchets abandonnés dans la rue.

Cette base étant posée, les habitants sont invités à répondre au second sondage afin de voir si la situation dans leur quartier s'est améliorée entre-temps. «Si vous souhaitez contribuer activement à la sécurité dans votre quartier en partageant votre ressenti, nous vous encourageons vivement à participer», enjoint la police.

«Avez-vous appelé la police ces deux derniers mois? Avez-vous constaté un changement dans l'activité policière? A quelle fréquence y avez-vous vu des policiers? La dernière fois, que faisaient-ils?» Les questions concernant l'activité de la police laissent donc à penser qu'un dispositif particulier a été mis en place depuis mai. Lequel? Afin de respecter les normes de la recherche scientifique, la police ne communiquera aucune information avant septembre.

Pour ce qui est des données récoltées lors du premier sondage, élaboré dans le cadre d'un partenariat avec l'Unité de criminologie de l'École des sciences criminelles de l'UNIL, leur analyse est en cours. On sait simplement que le taux de réponse a atteint 20%, soit 600 personnes, et que seules celles qui ont répondu au premier sondage ont été contactées pour le deuxième. Dernière information: un troisième sondage devrait suivre en octobre.

Laurent Antonoff

Polémique

Questions validées au préalable

Le Parti socialiste s'était fendu d'une interpellation au Conseil communal au sujet du premier sondage, jugeant certaines questions «particulières, voire problématiques», ou «stigmatisant» les mendiants, les groupes de jeunes et les marginaux. La Municipalité a répondu à l'interpellation déposée par les socialistes. Elle explique que les quartiers ciblés ont été choisis parce qu'ils sont situés dans une zone de la ville où la police enregistre un nombre significatif d'infractions, et parce que la presse se fait régulièrement l'écho de la problématique du trafic de drogues. Selon elle, il était «pertinent» d'y conduire une évaluation de l'efficacité des stratégies policières. Pour ce qui est de la pertinence des questions, elle précise que le questionnaire final a été transmis à la police ainsi qu'au municipal concerné avant le lancement du sondage. Il n'a suscité aucune remarque.

Le quartier Mochettaz suscite encore la grogne

Bussigny
Un projet de cinq cents logements donne lieu à des oppositions sur fond de lutte antidensification. Il succédait à un autre plan de quartier avorté

Les opposants à une densification jugée excessive de Bussigny continuent leur combat. Dernière cible en date, le projet de quartier Mochettaz, qui prévoit la construction de 502 logements sous la gare, a récolté une série d'oppositions à l'issue de sa mise à l'enquête. Parmi les huit dossiers déposés, trois viennent de l'association Demain Bussigny (DEBU), dont le but affiché est de tempérer le développement urbain de la commune.

Membre du comité de DEBU, Jacques Virchaux a soumis une opposition à titre personnel. «Il y a tromperie. On essaie de faire passer un projet qui ne correspond pas au préavis qui a été voté par le Conseil communal», critique-t-il. Selon lui, alors que le plan partiel d'affectation (PPA)

adopté par le plénum l'an dernier faisait état de 700 habitants et emplois, il faut s'attendre à un quartier bien plus dense. «La surface de plancher déterminante du projet mis à l'enquête permet d'accueillir plus de 800 personnes», évalue-t-il.

Municipal de l'Urbanisme, Jean-Daniel Lüthi contre l'argument en apportant une précision: «On ne peut pas parler de tromperie. Tous les chiffres que nous avons présentés sont corrects. Ce sont les méthodes de calcul qui ont évolué. On peut parler d'un différentiel d'environ 20%.» Il rappelle que les calculs de densité de population, effectués en amont des projets, restent théoriques et peuvent déboucher sur une tout autre réalité.

Le projet Mochettaz succédait déjà à un plan de quartier plus ambitieux, doté d'un immeuble de 45 mètres. Celui-ci avait été torpillé suite au référendum de 2012, lancé par DEBU, qui avait empêché la construction d'une tour de 60 mètres à Bussigny.

C.B.A.